



Communiqué de presse

Jusqu'à 343 euros de chèques cadeaux UpCadhoc, au lieu de 171 euros, pour les fêtes de fin d'année.

Gennevilliers, le 8 décembre 2020 – Le groupe Up se réjouit de la décision du Gouvernement de doubler le plafond d'exonération des chèques cadeaux de fin d'année pour le porter de 171 à 343 euros.

Une mesure essentielle pour les salariés bénéficiaires et pour les commerces partenaires

Cette décision permet aux CSE, aux entreprises et aux acteurs publics d'**offrir jusqu'à 343 euros de chèques cadeaux** exonérés de charges sociales et fiscales à leurs salariés et agents, à l'occasion des fêtes de fin d'année

Noël représente 75 % des titres cadeaux attribués chaque année par les entreprises et les CSE. L'ensemble de ces titres génère près de **2 milliards d'euros** de chiffre d'affaires pour les commerçants, dont **79 % pour les commerces indépendants de proximité** et les enseignes spécialisées.

« Les budgets d'œuvres sociales ont été sous-consommés cette année alors que beaucoup de salariés et de commerçants sont en difficulté ! Cette mesure permet un rattrapage pour soutenir, à la fois, le pouvoir d'achat dédié aux fêtes de fin d'année des salariés et, à la fois, l'activité des commerces de proximité et indépendants. Ainsi nos solutions fléchées contribuent à soutenir la relance. »

Julien Anglade, Directeur Général Up France

Le groupe Up au côté des petits commerces

Le réseau d'acceptation du chèque **UpCadhoc est fort de 780 enseignes, 62 000 points de vente et 10 000 commerces de proximité**. Les petits commerces sont les principaux partenaires du groupe Up, pour lesquels il a déjà mis en œuvre plusieurs mesures de soutien.

Tout d'abord, une grande campagne d'information a été lancée pour que l'ensemble des petits commerces du territoire puisse **rejoindre le réseau d'acceptation UpCadhoc**.

Outre le doublement du plafond d'exonération annoncé par le gouvernement, le groupe Up a décidé de **prolonger la durée d'acceptation de tous les chèques UpCadhoc** dont la date de validité arrive à échéance fin 2020 jusqu'au 28 février 2021. Cela sans aucune démarche à accomplir de la part des commerçants ou des utilisateurs.

Dans le même temps, le groupe Up continue de soutenir les restaurateurs dans la perspective de leur réouverture. En plus de **la prolongation du plafond à 38 euros par jour et de la date d'utilisation des titres restaurant 2020 jusqu'au 1^{er} septembre 2021, annoncée par le gouvernement**, le groupe Up maintient **le règlement anticipé de tous les titres UpDéjeuner** aux restaurateurs ainsi que **la gratuité de sa solution LesHabitué**s, qui permet aux clients de prépayer leurs repas, en attendant la réouverture.



À propos du groupe Up :

Up développe des systèmes de paiement et des solutions de gestion qui améliorent la vitalité des entreprises et des territoires, ainsi que le quotidien des salariés et des citoyens, tout en offrant une liberté de choix et d'usages. Up est un groupe coopératif international dont l'indépendance garantit des relations équilibrées et de confiance avec ses parties prenantes. Les 3 600 collaborateurs de Up opèrent aujourd'hui dans près de 30 pays. Up a réalisé un chiffre d'affaires de 532 millions d'euros en 2018.

www.up.coop

Contact presse pour le groupe Up :

Kathleen André, kandre@equancy.com, 06 16 55 43 05